



Sommet mondial pour le développement durable

Johannesburg (Afrique du Sud)
26 août-4 septembre 2002



Distr. générale
4 septembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 4 septembre 2002, adressée au Secrétaire général du Sommet mondial pour le développement durable par le Président du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires

En tant que Président du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires, qui s'est tenu à Johannesburg le 1er septembre 2002, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué adopté à cette occasion (voir annexe) et de vous demander de bien vouloir le faire distribuer en tant que document du Sommet mondial pour le développement durable.

Le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères
de l'État indépendant du Samoa,
Président du quatrième Sommet
des chefs d'État et de gouvernement
de l'Alliance des petits États insulaires
(*Signé*) Tuila'epa Sailele **Malielegaoi**



**Annexe à la lettre datée du 4 septembre 2002,
adressée au Secrétaire général du Sommet mondial
pour le développement durable par le Président
du quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement
de l'Alliance des petits États insulaires**

**Communiqué du quatrième Sommet des chefs d'État
et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires,
adopté à Johannesburg (Afrique du Sud), le 1er septembre 2002**

1. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) se sont rencontrés le 1er septembre 2002 à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002. La réunion a été présidée par S. E. M. Tuila'epa Sailele Malielegaoi, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État indépendant du Samoa; les participants étaient les suivants : S. E. M. Pedro Verona Rodrigues Pires, Président de la République du Cap-Vert, S. E. le colonel Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, S. E. M. Robert Woonton, Premier Ministre des Îles Cook, S. E. M. Pierre Charles, Premier Ministre de la Dominique, S. E. M. Leo A. Falcam, Président des États fédérés de Micronésie, S. E. M. Laisenia Qarase, Premier Ministre de la République des îles de Fidji, S. E. Teburoro Tito, Président de la République de Kiribati, S. E. M. Kessai H. Note, Président de la République des Îles Marshall, S. E. Sir Anerood Jugnauth, KCMG, PC, QC, Premier Ministre de la République de Maurice, S. E. M. Tommy E. Remengesau Jr, Président de la République des Palaos, S. E. M. Fradique B. Melo de Menezes, Président de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, et S. E. M. Saufatu Sopoaga, OBE, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de l'immigration et du travail de Tuvalu.

2. Étaient également présents les chefs de délégation des États membres de l'Alliance dont les noms suivent : S. E. M. John Briceño, Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Belize et Vice-Président du Sommet, S. E. M. Toko Talagi, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement de Nioué, S. E. M. Snyder Rini, Vice-Premier Ministre et Ministre de la planification nationale et du développement des Îles Salomon, S. E. M. James Cecil Cocker, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'environnement du Royaume des Tonga, S. E. M. Fredrick A. Mitchell, Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique du Commonwealth des Bahamas, S. E. Mme Elizabeth Thompson, Ministre du développement et de l'environnement de la Barbade, S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, S. E. M. Costas Themistocleous, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de la République de Chypre, S. E. Mme Clarice Modeste-Curwen, Ministre de la santé de la Grenade, S. E. M. S. R. Insanally, Ministre des affaires étrangères du Guyana, S. E. M. Joseph Philippe Antoine, Ministre des affaires étrangères de la République d'Haïti, S. E. M. le Sénateur A. J. Nicholson, Ministre de la justice et Procureur général de la Jamaïque, S. E. M. Hussain Shihab, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République des Maldives, M. George Pullicino, Secrétaire parlementaire, Ministre de l'intérieur et de l'environnement de Malte, S. E. Sir Rabbie L. Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration, Envoyé spécial du Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-

Guinée, S. E. M. Timothy Harris, Ministre des affaires étrangères de Saint-Kitts-et-Nevis, S. E. M. Julian R. Hunt, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie, S. E. M. Douglas Slater, Ministre de la santé et de l'environnement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. M. Ronny Jurneau, Ministre de l'environnement des Seychelles, S. E. M. Lim Swee Say, Ministre de l'environnement de la République de Singapour, M. Clifford Paul Marcia, Ministre du travail, du progrès technologique et de l'environnement du Suriname, S. E. M. Ronnie Dumas, Sénateur, Ministre chargé de mission auprès du Premier Ministre de la République de la Trinité-et-Tobago, S. E. M. Carlyle Corbin, Ministre d'État aux affaires étrangères des îles Vierges américaines, et S. E. M. l'Ambassadeur John W. Ashe, chef de délégation d'Antigua-et-Barbuda.

3. Ont pris la parole lors de la réunion MM. Nitin Desai, Secrétaire général du Sommet mondial pour le développement durable, et Anwarul K. Chowdury, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

4. Les personnalités suivantes ou leurs représentants et observateurs étaient également présents : M. Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement; M. Klaus Topfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement; M. Mohamed T. El-Ashry, Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial; Mme JoAnne DiSano, Directrice de la Division du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; M. Manuel B. Dengo, Chef du Service de l'eau, des ressources naturelles et des petits États insulaires en développement du Secrétariat de l'ONU; Mme Paola Deda, Secrétaire de la Convention sur la diversité biologique; M. Pa'o Luteru, Sous-Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; M. Byron Blake, Sous-Secrétaire général de la Communauté des Caraïbes; S. E. M. Don McKinnon, Secrétaire général du Secrétariat du Commonwealth; M. Raj Mohabeer, Commission de l'océan Indien; M. Iosefa Maiava, Secrétaire général adjoint du Forum des îles du Pacifique; M. Russell Howorth, Directeur adjoint de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées; M. Tamari'i Tutangata, Directeur du Programme régional océanique pour l'environnement; M. Rajesh Chandra, Vice-Recteur adjoint de l'Université du Pacifique Sud; M. Albert Binger, Centre pour l'environnement et le développement de l'University of the West Indies; et des représentants du Pacific Concerns Resource Center, du Fonds mondial pour la nature et de la Mission de l'Église anglicane auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants de l'Alliance des petits États insulaires, nous félicitons vivement que les participants aient approuvé les dispositions de la section VII du projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial concernant le développement durable des petits États insulaires en développement. Cette section traite du cas particulier que représentent ces États.

6. Nous prenons acte avec satisfaction du rôle important et constructif qu'ont joué les délégations de l'Alliance dans le cadre du Sommet mondial pour le développement durable et du processus préparatoire.

7. Nous reconnaissons les efforts que déploient les petits États insulaires en développement pour parvenir à un développement durable et la nécessité d'appliquer intégralement et efficacement les dispositions de la section VII.

L'expérience des 10 dernières années a révélé l'existence de problèmes considérables qui sont maintenant exacerbés, notamment par la vulnérabilité accrue de ces États et les nouveaux défis que posent le VIH/sida, la pauvreté, le changement climatique, la dégradation constante de l'environnement, la marginalisation commerciale et économique, et la nécessité de mettre à profit les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication qui évoluent rapidement.

8. Nous sommes déterminés à appliquer une stratégie à long terme aux fins de l'application du Programme d'action de la Barbade de manière à surmonter ces obstacles et à parvenir à un développement durable grâce à l'adoption de mesures sur le plan national, à la coopération régionale et au soutien de la communauté internationale. Nous nous engageons à assurer un développement durable qui soit efficace et irréversible. Cet objectif nécessitera en particulier de renforcer les capacités, de mobiliser des ressources suffisantes, d'adopter des normes de santé adéquates et de créer des emplois.

9. Nous avons examiné les préoccupations actuelles des petits États insulaires en développement et constaté que les questions ci-après revêtent une urgence particulière :

i) Nous reconnaissons que le cas particulier des petits États insulaires tant du point de vue de l'environnement que du développement s'explique par leur vulnérabilité. Il est urgent de développer leur capacité à la surmonter, à renforcer la sécurité alimentaire et à faire face aux problèmes économiques, sociaux et écologiques, et nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer les efforts de ces États;

ii) En ce qui concerne le développement des capacités, nous engageons à nouveau la communauté internationale à appuyer et à renforcer les efforts actuels et futurs des petits États insulaires en développement dans tous les domaines et à intensifier la coopération entre ce groupe d'États;

iii) Nous engageons la communauté internationale à mettre en place les mécanismes appropriés pour soutenir les efforts d'adaptation des petits États insulaires en développement à la mondialisation et à la libéralisation des échanges commerciaux, et demandons à l'Organisation mondiale du commerce de tenir compte de la situation particulière des petits États insulaires en développement et de veiller à se conformer, lors de l'établissement de son programme de travail sur les petites économies, aux dispositions de la Déclaration ministérielle de Doha, relatives à l'application d'un traitement spécial et différencié et à l'adoption de mesures visant à renforcer les capacités. À cet égard, nous nous félicitons des dispositions du projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet concernant les petites économies;

iv) L'eau est essentielle à la vie. Le bien-être économique et social des petits États insulaires en développement dépend de la qualité et de la quantité d'eau douce disponible et de systèmes d'assainissement adéquats. Nous demandons à la communauté internationale de financer le développement et le renforcement de la capacité permettant de gérer efficacement le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, restreint du fait de sa modeste ampleur, du manque de ressources humaines et d'une infrastructure inadaptée;

v) Nous nous inquiétons vivement des conséquences désastreuses des changements climatiques et de la montée du niveau des eaux que connaissent déjà les petits États insulaires en développement et des graves problèmes qu'impliquent ces variations et nous demandons instamment l'adoption d'urgence de mesures sur les plans international et national visant à faire face aux conséquences de ces problèmes, y compris notamment la ratification, l'entrée en vigueur et l'application à brève échéance du Protocole de Kyoto, la sensibilisation accrue du public et la mobilisation de ressources du financement de mesures;

vi) Il est urgent d'assurer la protection et la préservation de la diversité biologique des petits États insulaires en développement et nous demandons instamment la fourniture d'une assistance internationale en vue de renforcer la capacité des petits États insulaires en développement à promouvoir la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique;

vii) Nous reconnaissons que les petits États insulaires en développement doivent faire face aux conséquences de plus en plus graves, sur les plans financier et humain en raison du nombre de victimes, des catastrophes naturelles et nous exhortons la communauté internationale à appuyer les efforts déployés pour développer et renforcer les capacités nationales et régionales en matière d'alerte rapide, d'évaluation et d'atténuation de ces conséquences;

viii) La dégradation des sols et la sécheresse qui entraînent une baisse de la production agricole compromettent gravement les efforts déployés en vue d'atténuer la pauvreté et d'assurer le développement durable des petits États insulaires en développement et nous exhortons la communauté internationale à accroître son appui financier et technique aux fins de l'application des mesures énumérées dans la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

ix) Nous sommes résolus à nous employer à conclure des partenariats qui puissent assurer des sources d'énergie adéquates, à un coût abordable et respectueuses de l'environnement de manière à promouvoir le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que l'efficacité de l'énergie renouvelable;

x) Nous reconnaissons qu'en tant que petits États insulaires en développement chargés de veiller à préserver de vastes zones océaniques nous avons des responsabilités particulières à assumer. La fourniture d'une aide technique et financière est indispensable pour permettre à ces États de gérer efficacement ces zones, y compris d'assurer le développement durable des ressources océaniques et la protection de la qualité des eaux et il est également nécessaire de leur fournir les moyens nécessaires pour contrôler l'utilisation des ressources côtières et marines;

xi) Nous reconnaissons que le tourisme est l'un des secteurs économiques les plus importants dans la plupart de nos pays. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses conséquences du tourisme sur les plans écologique, culturel et social ont des effets néfastes sur les petits États insulaires en développement et nous demandons à tous les pays de s'engager à nouveau à défendre les principes d'un tourisme durable, en mettant l'accent sur la diversification des

produits et à exécuter un programme analogue à ceux qui ont été adoptés dans les communautés concernées des petits États insulaires en développement;

xii) Nous invitons instamment les institutions de financement multilatéral du développement à envisager d'augmenter le montant des ressources allouées pour le financement du développement durable et à cet égard nous engageons les partenaires des pays développés à tenir davantage compte des objectifs convenus en ce qui concerne l'aide publique au développement. Nous nous félicitons du succès des efforts visant à alimenter le Fonds pour l'environnement mondial, partenaire fiable pour le financement du développement durable des petits États insulaires en développement;

xiii) Nous estimons que la coopération internationale en matière fiscale est importante et notre participation au processus décisionnel international devrait être prévue de manière à ce que l'application des règlements, la mise en oeuvre et le recours aux pratiques optimales soient transparents et impartiaux;

xiv) Nous nous inquiétons de constater que la pandémie du VIH/sida demeure un défi majeur pour les petits États insulaires en développement et nous demandons instamment que les efforts déployés sur le plan international et régional, visant notamment à faciliter l'accès à un traitement et à des médicaments de coût abordable s'intensifient;

xv) Les petits États insulaires en développement ont du mal à assurer la gestion efficace des déchets, ce qui constitue un risque pour la santé et l'écologie des zones côtières aussi demandons-nous instamment à la communauté internationale, notamment aux institutions financières internationales, d'aider nos États à élaborer et à exécuter des programmes dans ce domaine ainsi qu'à donner suite aux initiatives énumérées dans le projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable; et

xvi) Nous reconnaissons que les transports et les communications, à l'échelle nationale et internationale, constituent un élément essentiel du développement durable dans tous les secteurs et nous demandons instamment l'établissement de programmes visant à développer les capacités des petits États insulaires en développement en matière de transports et de communications.

10. Nous remercions tous les partenaires internationaux et les pays donateurs, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales de leur appui constant.

11. Nous nous réjouissons de la tenue en 2004 d'une réunion internationale devant examiner le Programme d'action de la Barbade à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et de l'appui que fournira la communauté internationale pour les préparatifs aux échelons national, régional et interrégional.

12. Nous reconnaissons l'importance particulière que présente la coopération régionale et interrégionale entre les petits États insulaires en développement et le rôle assumé par leurs organisations régionales et leurs établissements d'enseignement ainsi que par des institutions scientifiques et techniques et nous demandons que les liens existant entre ces organisations soient renforcés aux fins du développement durable. Nous encouragerons également le développement de la

coopération régionale et interrégionale ainsi qu'entre les États membres de l'Alliance des petits États insulaires.

13. Nous réaffirmons notre appui au Groupe des petits États insulaires en développement et demandons qu'il soit renforcé en tant que mécanisme de coordination de ces États au sein du système des Nations Unies.

14. Nous sommes déterminés à promouvoir une croissance économique durable et à adopter des politiques visant à remédier à la pauvreté, notamment par la création de microentreprises dans les villes et les zones rurales et d'emplois.

15. Nous savons gré aux États membres ayant accueilli des ateliers et des réunions d'experts organisés par l'Alliance. Nous remercions également le Président de l'Alliance et tous les dirigeants et fonctionnaires qui n'ont ménagé aucun effort pour mener à bien le mandat et les objectifs de l'Alliance dans le cadre de négociations internationales. L'Alliance des petits États insulaires doit continuer à renforcer son rôle de sensibilisation, notamment à l'occasion des préparatifs de la réunion devant examiner le Programme d'action de la Barbade.

16. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à participer à de futures réunions internationales de manière à ce que l'Alliance continue de servir de cadre à la promotion des intérêts communs de ses États membres et au renforcement de la coopération entre les petits États insulaires en développement.

17. Nous remercions vivement le Gouvernement de la République de Maurice d'avoir offert d'accueillir en 2004 la réunion internationale chargée d'examiner le programme d'action de la Barbade et prenons note de l'offre du Gouvernement du Commonwealth des Bahamas et du Gouvernement de la République du Cap-Vert d'accueillir respectivement la réunion préparatoire et des réunions d'experts.

18. Nous remercions vivement le Gouvernement et le peuple sud-africains d'avoir accueilli le Sommet mondial pour le développement durable et des excellentes dispositions qui ont été prises à cet égard.

Fait à Johannesburg, le 1er septembre 2002
